CONDITIONS DE LOCATION

1. Sujet du contrat de location
2. Cession et sous-location
3. Périodes de location
4. Réservation et paiement
5. Caution de location
6. Annulation
7. Prise de possession en bon état
8. Frais de consommation
9. Nettoyage et départ
10. Clause de destination et utilisation
11. Traitement des déchets
12. Responsabilité
13. Animaux domestiques
14. Utilisation du réseau internet mobile
15. Protection des données personelles
16. Contact

1. Sujet du contrat de location

1.1. La Fam. Masure domiciliée à Wassegemstraat 58 - 9570 Lierde, dénommée ci-après le loueur, agissant comme propriétaire de l'immeuble donné en location dénommé "Chalet Masure" sis Rue de la Platte Pierre 29 – 5575 Houdremont (Gedinne), dénommé ci-après la maison de vacances.

1.2. La maison de vacances consiste en 2 pièces d'habitation ("Chalet grand" pour 15 personnes et "Chalet petit" pour 8 personnes) avec une terrasse fermée individuele, et accommodation partagée (étang de pêche, terrain de jeu fermé, jardin, terrain jeu de boules, abri pour vélos, douche extérieure et nettoyage au pistolet pour vélos). Les deux pièces d'habitation peuvent être louées ensembles.

2. Cession et sous-location

Le locataire ne peut en aucun cas céder ses droits de location en n'a pas d'autorisation de sous-louer la maison de vacances aux tiers.

3. Périodes de location

Les maisons de vacances peuvent être louées par semaine, week-end ou court séjour. Les heures d'arrivée et de départ suivantes doivent être respectées:
- week-end: du vendredi 17h au lundi 10h
- court séjour: du lundi 17h au vendredi 10h
- semaine: du lundi 17h au lundi 10h / du vendredi 17h au vendredi 10h

4. Réservation et paiement

4.1. Le prix de location applicable est celui qui est indiqué sur la page "Tarifs" du web-site. Ce prix doit être augmenté avec les frais forfaitairs de consommation par jour et les frais forfaitairs de nettoyage. Il n'y a aucune facturation pour frais de réservation et administration.

4.2. La réservation du maison de vacances doit être effectuée par remplir la formulaire de réservation. La confirmation du loueur que la période choisie est effectivement libre et la notification du prix global de location sera communiqué par e-mail. Le locataire doit virer une avance de 30% du prix global de location

(prix de location + frais de consommation + frais de nettoyage) sur le compte bancaire n° BE 42 0016 4607 6054 au nom de Mme. Leplae Yvonne dans les 7 jours calendrier suivant l'envoi du e-mail de confirmation, afin de lever l'option. En payant l'avance le locataire se met d'accord avec les conditions de location et de les suivre pendant son séjour. La réservation est considérée comme definitive dès réception de l'avance.

4.3. Le solde du prix global de location à hauteur de 70% augmenté avec la caution de location, ci-après exposé au sujet de art. 5, doit nous parvenir au plus tard 30 jours calendrier avant la date d'arrivée sur le compte bancaire précité. Un rappel par e-mail sera vous être envoyé en temps utile.

4.4. En cas de réservation pendant les 30 jours calendrier précédant la date d'arrivée le locataire est invité à virer le prix global de location augmenté avec la caution de location intégralement sur le compte bancaire précité dans les 7 jours calendrier suivant l'envoi du e-mail de confirmation.

4.5. A défaut de paiement de l'avance dans les 7 jours calendrier suivant l'envoi du e-mail de confirmation un rappel par e-mail sera être envoyé. En cas de non-paiement dans les 3 jours calendrier suivant l'envoi du rappel par e-mail l'option pour la période demandée sera annulée.

4.6. En cas de non-paiement du solde le locataire recevra un e-mail de mise en demeure. Le locataire sera encore offert la possibilité de payer le montant exigible dans les 7 jours calendrier suivant l'envoi du e-mail de mise en demeure. Si le locataire omet d'exécuter ses obligations pendant ce délai la dissolution du contrat de location sera être communiquée par envoi recommandé. L'avance payée sera être chargée comme frais d'annulation.

4.7. L'obligation à l'égard du loueur pour donner accès au locataire à la maison de vacances sur la date d'arrivée prend naissance dès le moment de réception du prix global de location et caution de location.

5. Caution de location

5.1. Afin de permettre le loueur de s'assurer dans le cas de dommage causé à la maison de vacances, le locataire est demandé de payer une caution de location laquelle doit être virée au cours du terme comme expliqué dans les art. 4.3. et 4.4.

5.2. Le hauteur de la caution locative applicable est indiqué sur la page "Tarifs" du web-site.

5.3. Sauf constatation d'endommagements la caution locative est remboursée dans les 30 jours après la date de départ.

5.4. En cas de constatation d'endommagements à la maison de vacances et les dépendances le locataire sera être averti par e-mail. Le loueur sera communiquer les frais des travaux de réparation dans un délai raisonable. Après exécution des travaux la caution diminuée avec les frais des travaux sera remboursé . Si les frais de réparation ne sont pas couvert entièrement par la caution locative les frais additionelles seront communiquées par lettre recommandée ainsi que les modalités pour le paiement

6. Annulation

6.1. Une réservation de location peut être annulée sans frais dans les 7 jours calendrier . L'annulation doit se faire explicitement par e-mail envoyé vers info@chaletmasure.be

6.2. Le loueur a le droit de faire dénonciation du contrat de location à tout moment, fondé sur des raisons graves. En cas cette situation se présente le locataire sera informé de l'annulation du contrat sans délai et le montant qui est déjà payé sera remboursé dans les 14 jours calendrier.

6.3. Dans le cas le locataire voudrais annuler le contrat après paiement de l'avance ou du prix totale le loueur doit être informé par e-mail. L'annulation doit être justifiée en détail accompagnée des preuves nécessaires. Seulement en cas de décès d'un membre de la famille jusqu'au troisième degré, ou hospitalisation d'un membre de la famille jusqu'au premier degré le montant qui est déjà payé sera être remboursé dans les 14 jours calendrier sur présentation des preuves nécessaires. Dans tous les autres cas seulement l'avance qui est déjà payée sera être retenu comme frais d'annulation.

7. Prise de possession en bon état

Le locataire accepte le bien immobilier dans l'état ou il se trouve au moment de la date d'arrivée. Le loueur s'engage d'offrir la maison de vacances dans un bon état en termes de habitabilité, entretien, sécurité et hygiène.

8. Frais de consommation

Les frais de consommation sont déterminées forfaitairement et sont indiquées sur la page "Tarifs" du web-site. Sont compris dans ces frais: l'usage normale de l'eau, electricité, gaz et chauffage, ainsi que les frais pour TV, ordures et bois de feu.

9. Nettoyage et départ

9.1. Nonobstent des frais forfaitaires pour nettoyage sont chargées (voir art. 4) le locataire est considéré de quitter la maison des vacances en état décent. L'équipement et ustensiles de cuisine doivent être nettoyés et les contenus doivent être remis sur leurs place d'origine. Le sanitaire doit également être laissé en état de propreté.

9.2. Le locataire doit veiller au traitement respectueux du sanitaire. En utilisant ou nettoyant le sanitaire il est inderdit d'utiliser des produits qui peuvent causer des dommages ou des obstructions au bain, douche, lavabo, WC, évier, égouts, etc.

10. Clause de destination et utilisation

10.1. La maison de vacances est exclusivement destinée à la location saisonnière. La maison de vacances ne peut pas servir comme résidence principale.

10.2. Il est interdit de placer des tentes, caravanes etc. sur le domaine.

10.3. Bois de feu est toujours disponible en cas le locataire veut utiliser le poêle à bois. Il est strictement interdit de brûler du plastic, déchets ou autres matériaux nuisibles.

10.4. Le locataire sera respecter le repos et le privacy des voisins. Il est strictement interdit de causer des nuisances sonores. Après 22h00 le silence doit être respecté sur le domaine.

10.5. La nature doit être respectée. Dommages aux végétations dans et autours le domaine, ainsi que laisser des déchets est hors de question. Faire du feu sur le domaine est également interdit.

11. Traitement des déchets

11.1. Les déchets ménagers doivent être triés conformément le règlement intérieur. En cas de non-application une indemnité de 50 euros sera portée en déduction de la caution de location.

11.2. Pour les déchets ménagers et PMC le loueur met à dispostion les sacs covenables. Les sacs doivent être déposés dans l'abri des vélos à la fin du séjour.

11.3. Papier et carton doivent aussi être mis dans l'abri des vélos.

11.4. Là-bas il se trouve aussi un conteneure à verre.

12. Responsabilité

12.1. Le locataire est tenu de communiquer immédiatement au loueur tout changement d'adresse ou changement de coordonnées qui sont mentionnés dans le formulaire de réservation, jusqu'au moment que la caution de location est remboursée par le loueur.

12.2. Le locataire assurera que la maison de vacances sera gerée en bon père de famille. Cela impliques entre autres la fermeture de portes et fenêtres en cas d'absence ou de mauvais temps, et l'utilisation raisonable des utilités énergétiques.

12.3. Le loueur décline toutes responsabilités en cas de accidents, dégâts ou blessures physiques causés par ou à des locataires ou tiers pendant le sejour dans la maison de vacances. Ainsi que pour perte, vol et dégâts d'objets personnels des locataires.

12.4. Le locataire est rendu responsable des dégâts causés par lui ou les co-locataires envers la maison de vacances et le domaine, constatés pendant ou après le sejour.

12.5. En cas d'endommagements le locataire est tenu d'avertir immédiatement le loueur.

12.6. En cas de constatation des dégâts les frais seront imputées sur la caution conformément art. 5.4.

12.7. Vol et dommages aux maison de vacances et contenus seront mis à la charge du locataire si on constate que le vol a eu lieu sans traces d'effraction (par exemple à cause d'oublier de fermer la maison de vacances en cas d'absence).

12.8. L'utilisation du barbeque est à votre propre responsabilité.

13. Animaux domestiques

Animaux domestiques sont uniquement admis après demande et approbation explicite du loueur.

14. Utilisation du réseau internet mobile

Une connection internet (Wi-Fi 3G) est disponible gratuitement. Le mot de passe se trouve dans le classeur d'information. Veuillez bien limiter l'usage et ne pas faire des downloads de films/MP3, afin de ne pas dépasser le volume mensuel de téléchargements.

15. Protection des données personelles

Le loueur garantit la protection des données personelles du locataire. Les données à caractère personnel ne seront jamais données à des tiers et sont uniquement utilisées afin de traiter la réservation et de permettre le loueur la bonne exécution du contrat de location.

16. Enregistrement Wallonie Tourisme

Chalet grand: BELWL001/001/0001868
Chalet petit: BELWL001/001/0001884

17. Contact

Pour plus amples questions avant, pendant et après votre séjour vous pouvez toujours nous contacter de la manière suivante:

- par e-mail: info@chaletmasure.be
- par téléphone: 0477/31.87.51 (Claude) - 0497/71.50.42 (Johan)

- - -